



**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école Sainte-Scholastique
tenue le mercredi 25 février 2026, au salon du personnel
de l'école Sainte-Scholastique**

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autre :
M. Mickaël Biron Mme Catherine Piette Mme Gabrielle Lalande	Mme Amélie Huot Mme Jinny Dupras	Mme Maude Lefebvre Mme Vanessa Pavan Mme Priscilla St-Jacques	Mme Anabela Menezes, directrice de l'école

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Mickaël Biron, ouvre l'assemblée il est 18h40.

2. Parole au public

Sont présentes :

- Mme Maude Lefebvre
- Mme Vanessa Pavan
- Mme Priscilla St-Jacques

Mme Lefebvre lit un texte qu'elle a rédigé afin d'expliquer les inquiétudes des parents concernant l'école secondaire que les élèves de 6^e année fréquenteront en 2026-2027.

Émilie Dergnac conseillère municipale

À la suite de la lecture de cette lettre, plusieurs questions subsistent. Mme Menezes explique qu'elle doit s'informer auprès des instances concernées.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 25 février 2026

ORDRE DU JOUR		DOCUMENT(S) DE RÉFÉRENCES			OBJECTIFS
		Courriel	À apporter	Déposé sur place	Notes
1.	Ouverture de l'assemblée				
2.	Parole au public				
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 25 février 2026	X			
4.	Approbation et suivi du procès-verbal de la séance tenue le 21 janvier 2026 (art.69)	X		X	
5.	Informations a) Mot du président b) Mot du représentant au comité de parents c) Mot de la direction et du personnel de l'école Les bons coups de Sainte-Scholastique			X	
6.	Définir les critères de sélection de la direction de l'école (LIP, article 79).	X		X	
7.	Réviser les principes d'encadrement des coûts du matériel dans lequel l'élève écrit dessine ou découpe (LIP, art. 77.1)- SUIVI			X	
8.	Consulter des élèves sur un ou des sujets en lien avec le fonctionnement de l'école, notamment les activités parascolaires proposées, l'aménagement des locaux et de la cour d'école et le climat social (LIP, article 89.2) - SUIVI			X	
9.	Établir les règles de fonctionnement du service des dîneurs (LIP, article 77.2)	X		X	
10.	Suivi fonds spéciaux (art.66)			X	
11.	Approuver la programmation des activités éducatives de l'école			X	
12.	Questions diverses : _____ _____				
13.	Levée de l'assemblée				

Les membres ont déjà pris connaissance de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Mickaël Biron D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

Résolution n° CE-2526-028

4. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance tenue le 21 janvier 2026

Les membres du C.É. prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Catherine Piette D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026, tel que présenté.

Résolution no CE-2526-029

5. Informations

a) Mot du président

- Le président indique que la semaine de relâche fera plaisir aux élèves et souhaite bonne relâche aux membres du personnel.

b) Mot du représentant au comité de parents

- La représentante, Mme Gabrielle Lalande, explique qu'il y a eu une présentation concernant le budget école. Autre sujet, les classes TSA deviendront désormais des classes SAAP et ACCÈS. Mme Lalande indique que d'autres CSS utilisent déjà ces noms. Ce qui, selon certain, complexifie les demandes pour ces classes, car elles sont ouvertes à des élèves ayant d'autres diagnostics et non pas juste aux élèves TSA.

c) Mot de la direction et du personnel de l'école

Les bons coups de Sainte-Scholastique

- Visite de la Brigade nourricière, potage à la courge.
 - Tour à jardin à la bibliothèque.
 - Carnaval. Bien apprécié.
 - Chocolat chaud.
 - Plusieurs enseignantes ont parlé des olympiques avec les élèves.
 - Demain 2^e remise des certificats concernant le respect.
 - Vendredi sortie aux glissades.
 - Semaine des enseignant(e)s.
 - Neurones atomiques.
-
- Mme Menezes indique que nous avons une nouvelle employée au SDG. Un courriel sera envoyé aux parents sous peu.

6. Définir les critères de sélection de la direction de l'école

- Les membres ont reçu la liste des critères de sélection de la direction de l'école.
- Tous les membres sont en accord avec ces critères. Cependant, Mme Lalande demande d'uniformiser les phrases. Ex. début des phrases avec des verbes.
- Sera adopté lorsque les corrections seront faites.

7. Réviser les principes d'encadrement des coûts du matériel dans lequel l'élève écrit dessine ou découpe

- Mme Menezes lit la phrase qui a été reformulée. Les membres sont en accord avec ce changement.
- Le montant de 40\$ maximum pour les photocopies ne sera pas augmenté.
- Doit se questionner sur les agendas. Est-ce nécessaire de payer ce montant.

Il est proposé par Mme Gabrielle Lalande D'APPROUVER le document avec les changements expliqués.

Résolution no CE-2526-030

8. Consulter des élèves sur un ou des sujets en lien avec le fonctionnement de l'école, notamment les activités parascolaires proposées, l'aménagement des locaux et de la cour d'école et le climat social (LIP, article 89.2) – SUIVI

- Point reporté à la prochaine rencontre.

9. Établir les règles de fonctionnement du service des dîneurs (LIP, article 77.2)

- Mme Menezes remet le document présenté l'année dernière aux membres, ceux-ci en font la lecture. Les parents doivent signer ce document. Les membres discutent des changements à effectuer.
- Mme Menezes se questionne pour le personnel. Elle mentionne qu'il est indiqué que pour l'aide à la classe, les éducatrices doivent être priorisées. Cependant, ici il n'y a pas d'éducatrices à notre école, donc Mme Menezes aimerait donner des heures aux surveillantes d'élèves. Elle doit vérifier auprès des ressources humaines si c'est possible. Côté financier Mme Menezes pense augmenter les ratios à 1 pour 30.

10. Suivi fonds spéciaux (art.66)

- Mme Jinny Dupras présente le tableau des fonds spéciaux.

11. Approuver la programmation des activités éducatives de l'école

- Mme Menezes indique que Mme Patricia désire participer au tournoi de soccer qui se tiendra le 22 mai. Le montant total sera près de 26\$. Mais Mme Menezes pense demander 25\$ aux parents.

Il est proposé par Mme Amélie Huot d'approuver le montant de 25\$.

Résolution no CE-2526-031

.

12. Questions diverses :

Aucune question

13. Levée de l'assemblée

Le président, M. Mickaël Biron, conclut que l'ordre du jour a été écoulé, il est 20h42.

Résolution n° CE-2526-032

Le président
Monsieur Mickaël Biron

La directrice
Mme Anabela Menezes

La secrétaire
Jinny Dupras